**1er cours Phonétique et phonologie**

**I.1. Qu’est ce que la « phonétique » ? De quoi s’occupe-t-elle ? Comment le fait-elle ?**

Traditionnellement, le terme « phonétique » désigne la branche de la linguistique qui étudie la composante phonique du langage par opposition à la syntaxe, à la morphologie, au lexique et à la sémantique. A partir de 1920, la phonétique, en opposition à la phonologie, est l’étude de la substance physique et physiologique de l’expression linguistique. En effet, « ce qui caractérise la phonétique, c’est qu’en est tout à fait exclu tout rapport entre complexe phonique étudié et sa signification linguistique » (TROUBETZKOY, 1986). La phonétique peut être définie donc comme *la science de la face matérielle des sons du langage humain*. Elle s’intéresse, en conséquence, uniquement aux sons articulés et non aux autres formes de la communication organisées que ces sons peuvent remplir.

**Son objet d’étude** est le **« son »,** « **le signifiant** » et non pas le « signifié » (« signifié » objet d’étude de la sémantique). Elle fait abstraction de toute signification au profit de l’étude des propriétés articulatoires, physiologiques et acoustiques des sons de la parole. Elle étudie donc les sons de la parole du point de vue de leurs mécanismes de production, de réception (audition). La phonétique peut inclure aussi l’étude des traits prosodiques (suprasegmentaux) comme l’accent et l’intonation.

* **Le son :** c’est le phénomène physique et physiologique de la vibration de l’air expiré des poumons sous forme d’onde.
* **L’onde :** mouvement vibratoire régulier ou irrégulier généré par les articulateurs et les cordes vocales. Il s'agit d'une perturbation qui se propage dans un milieu élastique. À l'origine de ce phénomène se trouve toujours un apport d'énergie : doigt qui touche une corde de guitare, pierre jetée dans l'eau, émission de sons par les organes de la parole, secousses sismiques, etc. Tous ces exemples sont des phénomènes ondulatoires.

**I.2. Branches et domaines de la phonétique :**

1. **La phonétique générale :** elle étudie l’ensemble des possibilités phoniques de l’homme à travers toutes les langues naturelles.
2. **La phonétique comparée :** elle étudie particulièrement les sons qui apparaissent dans deux ou plusieurs langues. Elle procède aussi à l’étude de l’évolution parallèle des sons dans plusieurs langues apparentées dans une approche historique et comparatiste.
3. **La phonétique appliquée :** elle se limite aux particularités phoniques d’un système vocal déterminé qui peut être une langue, un dialecte (phonétique du français, de l’anglais, du berbère, etc.).
4. **Phonétique historique :** qui peut suivre l’évolution des sons au cours de l’histoire de la langue tandis que **la phonétique descriptive** les étudie à un moment donné de cette évolution.

**Les domaines de la phonétique les plus explorés sont** :

**A) La phonétique articulatoire**

La plus ancienne des trois grands domaines de la phonétique qui étudie la manière dont les sons du langage sont émis, produits par les organes phonatoires. Elle fait la description et la classification des sons à partir des organes qui interviennent lors de la production des sons. En effet, la description des articulations se fait à l’aide de trois variables, paramètres :

* Activité du larynx (cordes vocales) : voisement/ sonorisation (sourde/ sonore)
* L’endroit où se situe le resserrement maximum de la bouche ou point d’articulation : dentale, apico-dentale, bilabiale, etc.
* La façon dont s’effectue l’écoulement de l’air (trajet de l’air) à travers le canal phonatoire : orale/nasale

Les sons sont classés alors, à partir de leur articulation par les organes de la parole en voyelles, consonnes et semi-voyelles.

**B) La phonétique acoustique :**

Elle étudie la transmission des sons dans l’air selon leurs caractéristiques physiques (fréquence, intensité, durée, rythme, etc.) sous forme d’ondes acoustiques. Quoique l’onde soit audible, ses caractéristiques ne sont observables qu’à l’aide d’appareils permettant d’analyser les éléments qui la constituent.

**C) La phonétique auditive :** étudie le processus de production du langage et la façon dont l’homme perçoit et reconnait les sons.

Tout système linguistique se compose d’un nombre limité de sons. Ils sont différenciés par des caractères, des traits précis de telle sorte que l’oreille humaine puisse identifier et interpréter cette différence pour pouvoir parler, communiquer et comprendre.

**I.3. Qu’est ce que la « phonologie ? De quoi s’occupe-t-elle ? comment le fait-elle ?**

On appelle phonologie la science qui étudie *la face fonctionnelle des sons du langage humain*. Elle s’intéresse au rôle que jouent les éléments phoniques (phonèmes) de la chaîne parlée dans la communication. Elle s’oppose en cela à la phonétique. Elle fait donc abstraction de la réalité articulatoire, acoustique et phonique et de leurs innombrables variantes pour traiter des distinctions phoniques qui ont une fonction dans la compréhension du message.

Dans cette perspective, le linguiste (phonologue) commence l’étude d’une langue par l’établissement de l’inventaire phonétique de celle-ci afin d’en extraire par la méthode de commutation, son système phonologique. Ne sont retenus que les traits phonétiques des sons qui sont pertinents du point de vue de la différenciation du de la communication. (Pertinence : ce qui induit un changement de sens).

**L’objet d’étude** de la phonologie est don le **« phonème »** à partir duquel elle analyse la manière dont les phonèmes d’une langue donnée s’organisent en système et peuvent se combiner dans la réalisation d’un énoncé. On peut dire donc qu’elle s’intéresse, contrairement à la phonétique, au **« signifié »**.

**I.4. Phonétique et phonologie : deux disciplines distinctives et complémentaire**

**Le phonéticien** s’occupe de décrire les propriétés physiques de la parole (son). Il divise la suite sonore en sons, explique comment les sons sont produits et reçus et cela sans s’intéresser à la fonction linguistique de communication qu’ils peuvent remplir. **Le phonologue**, quant à lui, s’intéresse à partir des données fournies par le phonéticien à déterminer le système d’organisation de l’ensemble des sons d’une langue et leur fonction dans la compréhension du message.

Les systèmes phonologiques ne sont pas identiques même si deux langues ont le même inventaire de sons : le français retient certaines oppositions qui lui sont nécessaires alors qu’une autre langue en utilise d’autres : en français par exemple, il faut que le [b] soit produit de façon à éviter toute confusion avec le [p] qui peut changer la signification du mot parce que le système phonologique du français considère [b] et [p] comme responsables de variation de sens (**p**ain/**b**ain, **b**on/**p**ont) contrairement à l’arabe où ils sont utilisés indifféremment (des allophones) et n’entrainent aucun changement de signification (le phonème [p] en arabe, en principe, n’existe pas). Il en est de même pour le kabyle où ces sons représentent des variétés régionales ou stylistiques comme dans : /tabort/, /taport/, /tagort/, /tawort/ (porte). En outre, la durée ou la longueur d’un son en arabe est un trait pertinent dans la mesure où il entraine un changement de signification : [kataba] signifie "écrire" alors que [ka:taba] signifie "correspondre". Cette opposition n’est pas attestée en français.

On peut aussi donner l’exemple des sons [R] et [r] qui sont, en français, deux variantes du même phonème car n’entraînant pas un changement de sens (aRbRe ou arbre), contrairement à arabe ou au kabyle où ils entraînent un changement de sens. En effet, en arabe [Ra:ba] = « il s’est absenté », mais [ra:ba]= « il s’est caillé ». en kabyle [iRi]= « petit-lait », mais [iri]= « cou ».

Quand on examine le [p] et le [b] du point de vue de leur relation au sens, on fait ici de la phonologie : [p] et [b] sont donc des phonèmes (entités fonctionnelles de la langue). Mais si on les analyse en dehors de leur fonction dans le système, c’est-à-dire, du point de vue de leurs caractéristiques articulatoire et acoustiques, on n’analyse plus des phonèmes mais des sons (entités concrètes) et on fait ici de la phonétique.

Sur le plan épistémologique, la phonétique ne fait pas partie de la linguistique ; elle en constitue la base à partir de laquelle opère le linguiste. Elle relève des sciences de la nature, elle s’inspire de la physiologie (phonétique articulatoire) et de l’acoustique (phonétique acoustique). C’est une discipline qui bénéficie de l’avancement de la technologie moderne, par conséquent les descriptions des sons du langage deviennent de plus en plus exactes et précises.

La phonologie fait partie des sciences dites humaines. Elle rend compte de l’utilisation des sons par l’homme pour communiquer. Sur le plan du fondement des sciences, la phonétique et la phonologie constituent deux démarches différentes adoptées dans l’étude du son du langage : toutes deux s’intéressent à un même objet : le son. En résumé, on peut dire qu’elles sont deux disciplines distinctives et complémentaires.

En passant de la phonétique à la phonologie, on passe d’une science de la nature à une science de l’homme. On comprend la remarque d’Edward Sapir qui affirmait que deux langues ayant le même inventaire phonétique peuvent en même temps avoir des systèmes phonologiques différents.